



21 Mai 2017

Course Echappée Nature – La Chapelle des Fougeretz

Programme & Règlement de Course

ORGANISATION DE LA COURSE :

L'association « ECHAPPEE DES FOUGERETZ » organise les courses pédestres de « l'Echappée Nature », à La Chapelle des Fougeretz, le dimanche 21 mai 2017.

Deux courses sont proposées sur le même circuit avec départ à la même heure :

➤ 1^{ère} Course

- Course ouverte à tous les concurrents nés en 2001 et avant. (C, J, S, V).

Distance 15 km, circuit composé de deux boucles :

1^{ère} boucle de 5 km

2^{ème} boucle de 10 km

➤ 2^{ème} Course

- Course ouverte à tous les concurrents nés en 2001 et avant. (C, J, S, V)

- Course de 10 Km, circuit composé d'une boucle de 10 km

L'inscription à l'une de ces compétitions implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

HORAIRES

- ✓9h30 Course de 15 km ET 10 km (Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Vétérans)
- ✓11h30 Découverte course à pied réservée aux enfants de CP, CE1, CE2 sur 400 mètres
- ✓11h40 Découverte course à pied réservée aux enfants de CM1 et CM2 sur 800 mètres

ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement

ASSISTANCE MEDICALE :

L'assistance médicale sera assurée par la présence sur le site de l'Etang du Matelon de

- l'Association Départementale de Protection Civile d'Ille-et-Vilaine (ADPC 35)
- Les Ambulances ROAZHEN URGENCES



21 Mai 2017

Course Echappée Nature – La Chapelle des Fougeretz

INSCRIPTIONS :

- Inscription par Internet sur www.klikego.com jusqu'au samedi 20 mai 2017 16h00
- Inscription sur bulletin papier, accompagnée du règlement et de la photocopie de la licence ou du certificat médical (moins de 1 an à la date de la course) à envoyer avant vendredi 19 mai 2017 à :

Echappée des Fougeretz

7 allée du Closrit

35520 La Chapelle des Fougeretz

- Les concurrents mineurs non licenciés devront fournir une autorisation parentale
- Tous les concurrents devront obligatoirement fournir l'un des documents suivant
 - ⇒ Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
 - ⇒ Ou une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tout moyen, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
 - ⇒ Ou une licence délivrée par la FFCCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
 - ⇒ Ou une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
 - ⇒ ou un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- Nombre d'inscriptions limitées à **500 concurrents** au total pour l'ensemble des 2 courses
- Inscription possible sur place, le jour de la course avec une majoration du tarif de 4 €.
- Les inscriptions seront closes 15 minutes avant la course

TARIFS DES INSCRIPTIONS:

- Course 15 km :
8 € jusqu'au 20 mai 2017
12 € le jour de la course



21 Mai 2017

Course Echappée Nature – La Chapelle des Fougeretz

RECOMPENSES

- [Récompenses pour chaque course :](#)
 - Récompenses à la première femme et au premier homme du classement scratch
 - Récompense à la première femme et au premier homme par catégorie (cadet ; junior, senior, V1, V2, V3, V4)

- [1 lot offert à chaque participant](#)

- [1 lot offert à l'Association la plus représentée](#)

DROITS A L'IMAGE : Le comité d'organisation de la course « Echappée Nature » se réserve le droit, sans contrepartie, d'utiliser les photos et vidéos réalisées lors de sa course pour les besoins de ses différentes publications.